



LES FORMATIONS D'INTÉGRATION EN NORMANDIE

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE CNFPT

À VOTRE ÉCOUTE



Agathe Blot
Cheffe de service

tél 02 31 46 92 48 - 2 92 48
mail agathe.blot@cnfpt.fr



Mathilde Bouville
Secrétaire formation

tél 02 31 46 20 57 - 2 20 57
mail mathilde.bouville@cnfpt.fr



Christelle Ballière
Assistante formation

tél 02 31 46 20 62 - 2 20 62
mail christelle.balliere@cnfpt.fr



Lola Penalver
Secrétaire formation

tél 02 35 98 86 26 - 2 86 26
mail lola.penalver@cnfpt.fr

SOMMAIRE

1 - A quoi sert la Formation d'intégration ?

2 - Rappel de la réglementation des FI des titulaires

3 - Rappel de la réglementation des FI des contractuels

4 - La durée de la formation et les obligations de formation

5 - Programmation normande sessions 2023

6 - Bilan de formation FI

7 - Pour répondre au mieux à vos besoins

8 - Programmation sessions 2024 et inscription des agents

9 - Petit rappel

10 - Nouveauté 2023 : la transition écologique en FI

11 - Un webinaire pour les dispenses ?



A quoi sert la formation d'intégration ?

☞ **Faciliter l'intégration** des agents par l'acquisition de connaissances relatives à l'environnement territorial dans lequel s'exercent leurs missions



La formation d'intégration c'est :

- la rencontre avec des agents (fonctionnaires ou contractuels) d'autres collectivités qui exercent des missions différentes
- une réflexion sur le rôle et les missions au regard de la catégorie de l'agent
- l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de repères pour agir dans son environnement professionnel.



Référentiel FIC

5 jours de présentiel

SEQUENCE 1
Se situer en tant qu'acteur du service public local
1er jour et 2ème jour matin

- ✓ Accueil
- ✓ Présentation des missions de service public local
- ✓ Rôle de l'agent dans l'institution à l'égard des usagers et de la politique définie par les élus
- ✓ Les différents types de collectivités et leurs missions respectives
- ✓ Identifier les acteurs internes, la place des élus, les partenaires externes, les circuits de décision et les moyens budgétaires

SEQUENCE 1-2
Identifier les règles de sécurité au travail
2ème jour après midi

- ✓ Les risques au travail
- ✓ Les acteurs de la sécurité au travail
- ✓ La prévention des risques au travail

SEQUENCE 2
Se situer dans la fonction publique territoriale
3ème et 4ème jour

- ✓ Se situer dans la fonction publique et dans la fonction publique territoriale
- ✓ Situer son métier dans une filière, une famille professionnelle
- ✓ Les mécanismes d'évolution dans la fonction publique territoriale
- ✓ Les droits et obligations des fonctionnaires
- ✓ Les instances représentatives du personnel

SEQUENCE 3
Identifier le système de formation dans la fonction publique territoriale
✓ 5ème jour

- ✓ Comprendre l'intérêt de la formation
- ✓ Présentation du dispositif de formation obligatoire
- ✓ Acteurs, dispositifs et outils de la formation
- ✓ Intérêt de la formation et de la professionnalisation dans la carrière
- ✓ Utilisation du livret individuel de formation
- ✓ Bilan de fin de formation

Une plateforme de ressources à distance qui vient enrichir le présentiel



Référentiel FIB et FIA

PERIODE 1 – Partie 1

Introduction
1-Présenter le dispositif global de FI et les objectifs de la période 1
Développer une vision commune de la FPT : sens, valeurs et responsabilités
2-1 Les fondements du service public : principes et valeurs
2-2 Les valeurs du service public dans sa fonction de cadre
2-3 Les évolutions de l'action publique locale
2-4 Connectez-vous au statut

PERIODE 2 – Partie 1

Introduction
5- Les objectifs et le déroulement de la période 2
Les fondamentaux de la conduite de projet
6-1 La préparation et la structuration du projet
6-2 La fin du projet
L'organisation et le fonctionnement de l'équipe projet
7- Les acteurs en mode projet et les compétences nécessaires
Etude de cas : travaux sur des projets
8-1 Indentification du projet

PERIODE 1 – Partie 2

Développer les spécificités du rôle et des missions du cadre B au sein de la FPT
3-1 L'organisation des collectivités et le positionnement du cadre B
3-2 Les responsabilités du cadre B
3-3 Etre cadre B au quotidien
3-4 Le cadre B, acteur des politiques publiques et animateur d'équipe
Anticiper les besoins afin d'être acteur de son parcours professionnel
4- Métiers et parcours professionnel : comment se projeter ?

PERIODE 2 – Partie 2

8-2 Expérimenter le cadrage du projet
8-3 Expérimenter le dimensionnement des moyens du projet
8-4 Expérimenter la planification et l'évaluation du projet
8-5 Expérimenter la communication du projet

Présentation
9- présentation des productions



2. La réglementation des FI des titulaires

Que Dit La Loi ?

Loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale



3. La réglementation des FI des contractuels

Que Dit La Loi ?

Depuis la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, entrée en vigueur le 22 décembre 2019, les agents contractuels recrutés sur un emploi permanent, en application de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, pour une durée d'au moins un an, sont soumis, comme les fonctionnaires stagiaires, à une formation d'intégration, puis aux formations de professionnalisation.



3. La réglementation des FI des contractuels

CDI signé avant 12/2017	CDI signé entre 22/12/2017 et 22/12/2018	CDI signé entre le 22/12/2018 et le 21/12/2019	CDI signé à partir du 22/12/2019 de la loi
		22/12/2019 : entrée en vigueur de la loi	
• Pas de rétroactivité de la loi : pas de FI, pas de professionnalisation au premier emploi. • A partir du 22 décembre 2019 débute leur première période de 5 ans pendant laquelle ils doivent réaliser leur formation de professionnalisation tout au long de la carrière.	• Pas de rétroactivité de la loi : pas de FI à faire • Était dans leur période de 2 ans pour réaliser les formations de professionnalisation au premier emploi au 22 décembre 2019 : doivent la réaliser.	• Était dans leur première année de recrutement au 22 décembre 2019 : doivent faire leur FI. • Était dans leur période de 2 ans pour réaliser de professionnalisation au premier emploi au 22 décembre 2019 : doivent la réaliser[2]	• Relève des obligations de FI et formations de professionnalisation au premier emploi, tout au long de la carrière, suivant la nomination sur un poste à responsabilité. • A terme, les CDI auront fait leur FI au moment de la signature de leur premier CDD (en application de l'article L332-8 du CGFP) d'un an et plus.



3. La réglementation des FI des contractuels

Cependant, il est de la responsabilité de l’agent et de la collectivité de construire le parcours de formation le plus adapté notamment en mobilisant le dispositif de la dispense si nécessaire.



4. La durée de la formation :

FIA et FIB

10 jours en présentiel

ou

10 jours à distance

FIC

5 jours en présentiel

ou

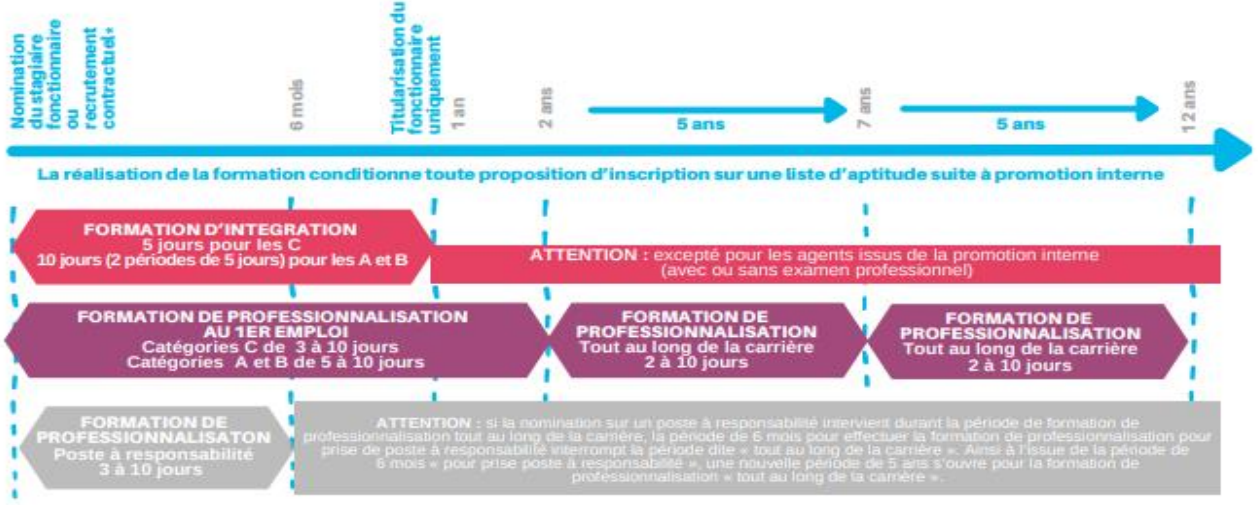
10 demi-journées à distance

Elle intervient obligatoirement dans la première année qui suit la nomination du fonctionnaire dans son cadre d'emplois ou dans la première année suivant son recrutement pour les contractuels



4. Les obligations de formation

SCHEMA D'ENSEMBLE DES FORMATIONS OBLIGATOIRES



• Les agents soumis à la formation d'intégration sont : • les agents lauréats de concours ou recrutés directement en catégorie C
• les agents contractuels recrutés en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et ayant un contrat d'une durée d'au moins un an.



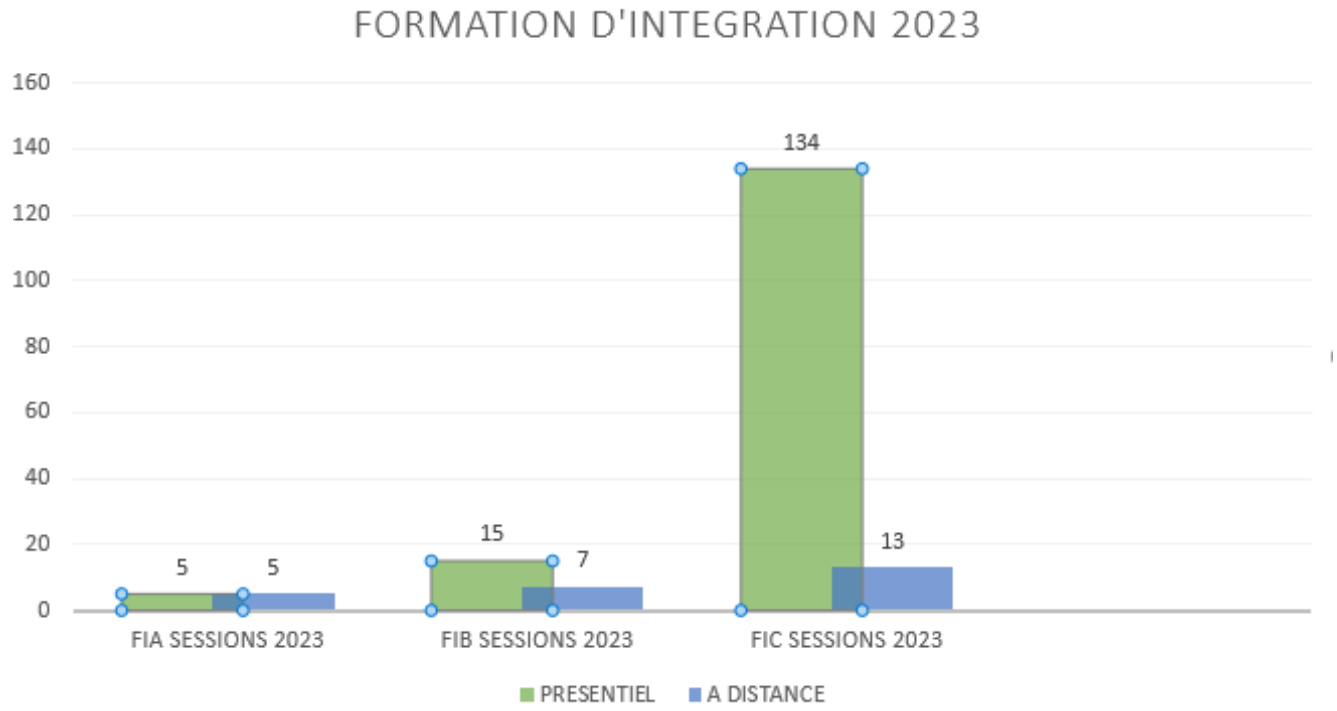
4. Les obligations de formation

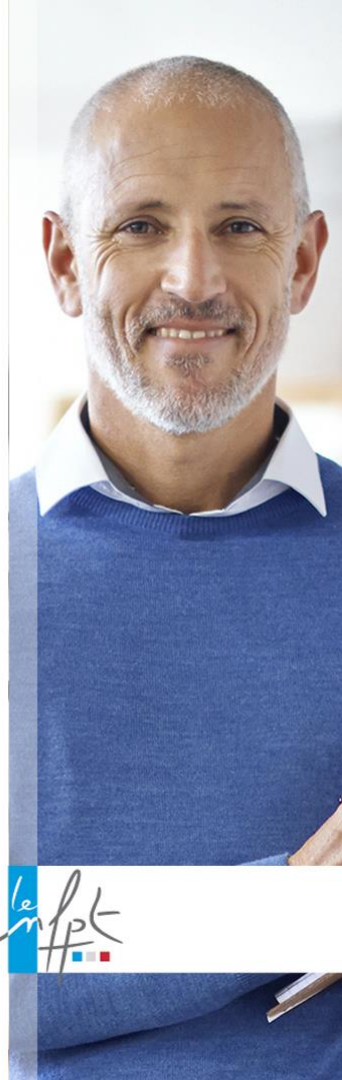
https://www.cnfpt.fr/se-former/suivre-formation/se-former-au-long-sa-carriere/formations-dintegration-normandie/normandie

Les contractuels et les titulaires suivent la même formation tant pour les formations d'intégration que de professionnalisation, y compris à l'occasion de l'affectation sur un poste à responsabilité.



5. Programmation normande sessions 2023





5. Programmation normande sessions 2023

CALVADOS

- 35 sessions FIC présentiel
- 5 sessions FIB présentiel

MANCHE

- 21 sessions FIC présentiel
- 1 session FIB en présentiel
- 1 session FIA en présentiel

ORNE

- 13 sessions FIC présentiel

EURE

- 17 sessions FIC en présentiel
- 1 session FIB en présentiel

SEINE MARITIME

- 48 sessions FIC en présentiel
- 8 sessions FIB en présentiel
- 4 sessions FIA en présentiel

FIA à distance

- 5 sessions

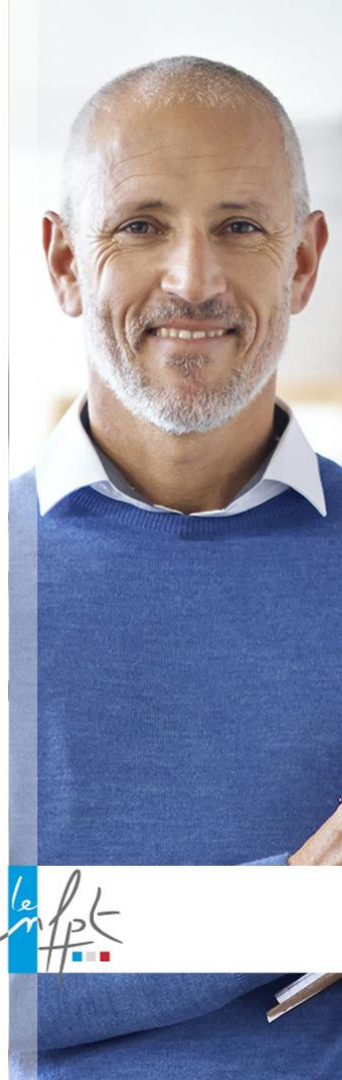
FIBà distance

- 7 sessions

FIC à distance

- 13 sessions





5. Répartition normande des FIC en 2023 par ville



FIC CALVADOS

- (35 sessions)

- 1 Deauville
- 3 Vaudry
- 2 St Vigor
- 2 Falaise
- 27 Hérouville



FIC MANCHE

- (21 sessions)

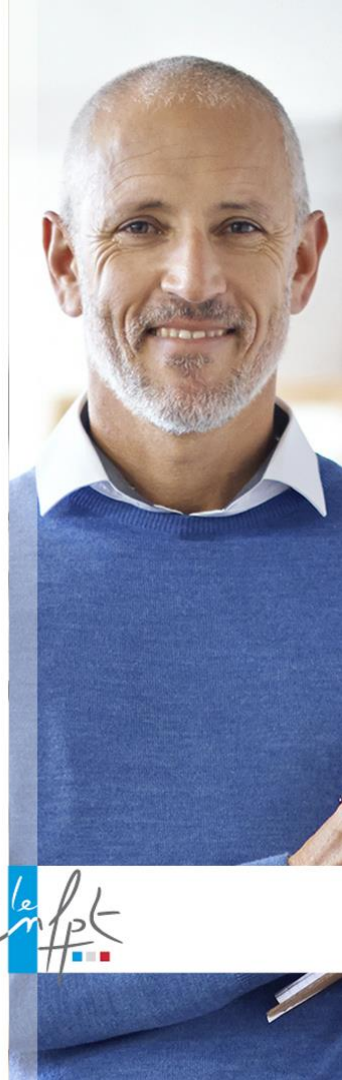
- 2 Villedieu
- 2 Pontorson
- 9 St Lô
- 8 La Hague



FIC ORNE

- (13 sessions)

- 4 Cerisé
- 7 Haras du Pin
- 2 Flers



5. Répartition normande des FIC en 2023 par ville



FIC SEINE MARITIME

- (48 sessions)

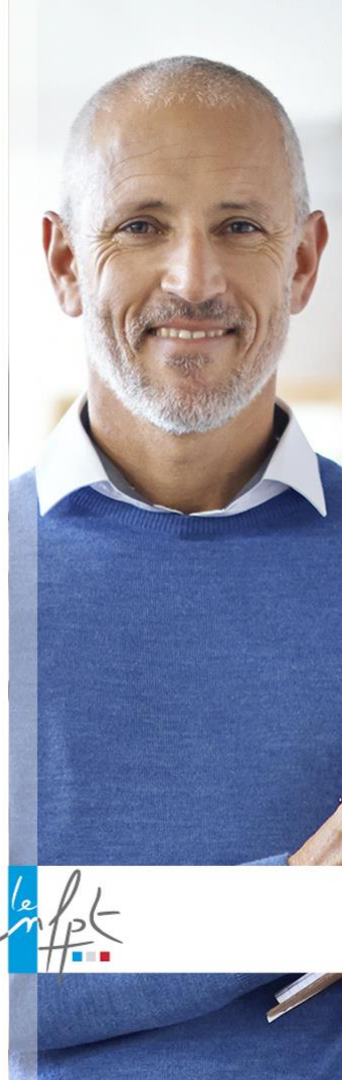
- 22 Rouen
- 16 Le Havre
- 3 Dieppe
- 3 Yvetot
- 1 Neufchâtel
- 2 Tréport
- 1 Eu



FIC EURE

- (17 sessions)

- 8 Evreux
- 3 Louviers
- 2 Bernay
- 1 Pont Audemer
- 3 Vernon



5. Propositions de nouveaux sites pour les FIC : votre avis



FIC CALVADOS

- Lisieux
- Vire à la place de Vaudry



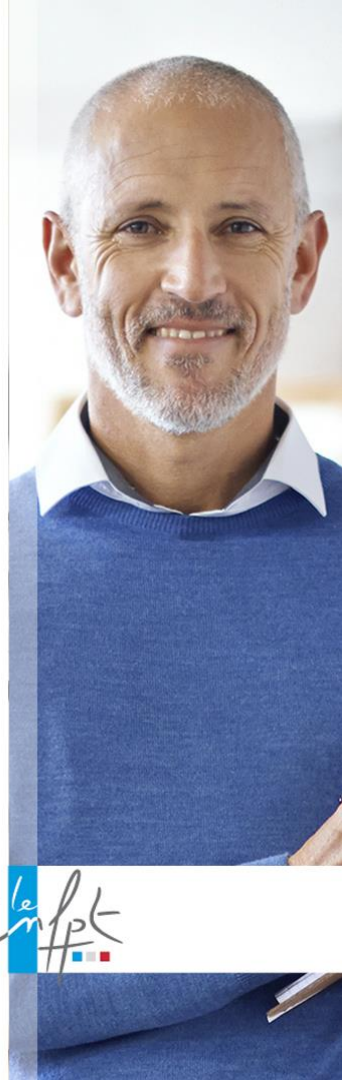
FIC MANCHE

- Avranches
- Valognes



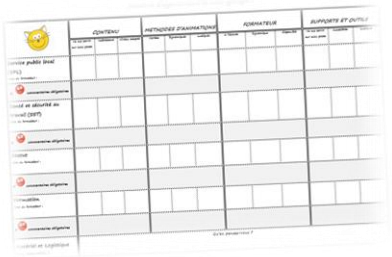
FIC ORNE

- Argentan
- L'aigle



6. Bilan de formation FI

« petit chat » : bilan à chaud



QR CODE pour accéder au bilan en ligne

« applicréa » :

Ce QR code est à scanner à la fin de la formation par les stagiaires (prévoir 15 minutes) à l'aide de l'appareil photo du téléphone ou d'une application dédiée. Le CNFPT récupère ensuite les réponses (anonymes) afin d'en faire une synthèse.



Les bilans nous permettent de faire évoluer nos formations d'intégration.
CNFPT et intervenants restent à l'écoute pour que les agents suivent leur formation en toute sérénité

Un temps est dédié avant chaque fin de formation afin que les stagiaires puissent compléter le bilan de formation



7. Pour répondre au mieux à vos besoins

Fin d'année 2023, seriez-vous en mesure de nous communiquer vos besoins en FIA et FIB pour 2024 en terme de volume ?

Réajustement



CNFPT

+ De sessions ?

former + d'agents astreints à la formation d'intégration

Fin d'année 2023, seriez-vous en mesure de nous communiquer vos besoins en FIA et FIB pour 2024 en terme de localisation ?

+ Proche des collectivités





Nouvelles salles ?

ATTENTION

Nous ne proposons pas de formation d'intégration en intra ni en union.

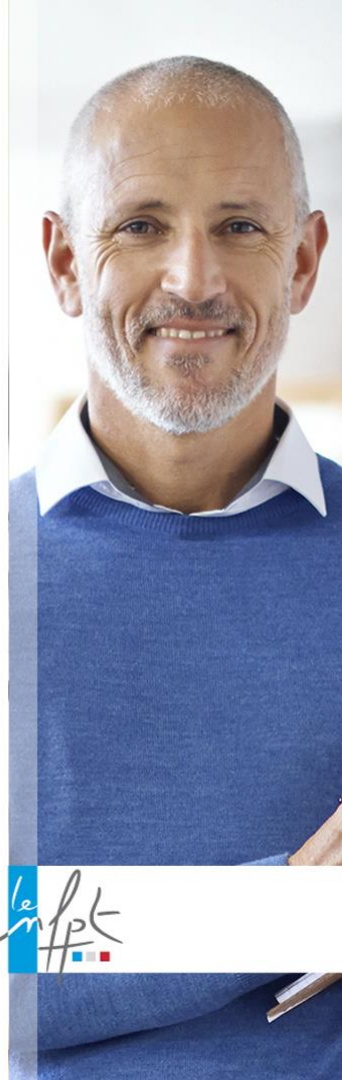


8. Programmation normande 2024 et inscription des agents



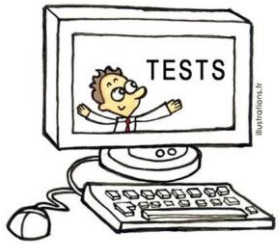
- **De mai à fin août 2023** : Organisation de la programmation 2024 basée sur N-1
- **Début septembre 2023** : Publication sur la plateforme en ligne
- **Début septembre 2023** : Inscriptions ouvertes aux collectivités





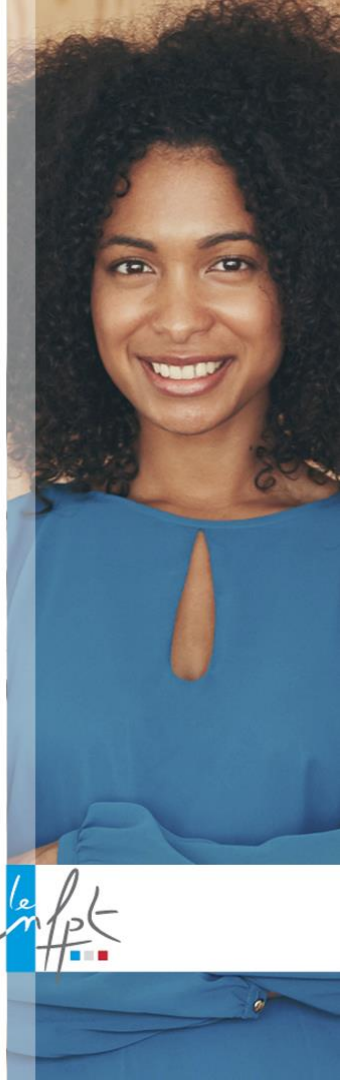
9. Petit rappel pour les formations d'intégration à distance :

LES COLLECTIVITES VERIFIENT LES OUTILS INFORMATIQUES MIS A DISPOSITION DES AGENTS



- Micro
- Caméra
- Connexion internet
- Casque

Avant l'ouverture technique, pensez à télécharger l'application ADOBE :
https://www.adobe.com/go/Connect11AppStandalone



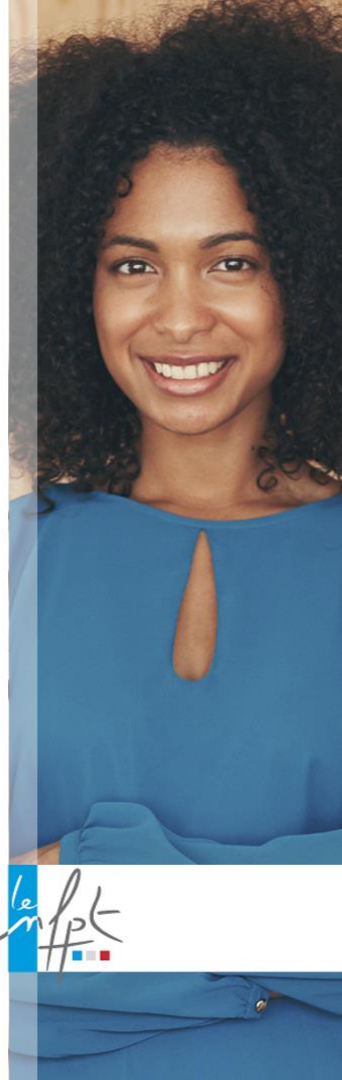
10. Nouveauté 2023 : le CNFPT s’engage dans la transition écologique

✓ Introduire la transition écologique dans la FI sous forme de sensibilisation et réflexion sur le sujet

✓ Transposer la transition écologique dans les métiers et pratiques des agents

Accompagner les formateurs et ressources qui seront mis à disposition

…..Pour une mise en œuvre en **septembre 2023**



11. Un webinaire pour les dispenses ?



